

Provès-verbal du Conseil d'établissement du 8 février 2023

(Approuvé lors du CE du 22.03.2023)

Etaient présents

Bertrand Buchwalter, Stéphane Foin, Didier Devilard, Simon Mcnaught, Lidia Viana, Timothée Leridon, Sébastien Rest, François Briquet, Daniel Riggs, Patrick Bonnefoy, Véronique Dubès, Pascale Rivière, Caroline Paget, Emilie Petit, Cécile Carro, Charlotte Gabet, Frédéric Oppenheim, Claude Bénard, Anne Faye, Nora Semar, Lydia Ben Ayed, Virginie Bonne, Solène Morinière, Karen Bargues, Pascale Guély, Nathalie Fize, Gaby Terrasse, Wiko Nkema Bosenge, Mathieu Robbins, Amélie Detré de Jong, Milo de Guillenchmidt, Kaëlane Stora, Daphnée Gorodetska de Coninck, Celia Badrichani, Samer Melki, Isabelle Chomet, Grégoire Dusausoy, Patricia Connell, Enguerran Maigne, Isabelle Blanchot

Etaient excusés

Nikita Mounier, Alexandre Holroyd, Olivier Bertin, Amélie Mallett, Rémi Vazeille, Samy Ahmar, Marie-Claire Sparrow, Nicolas Hatton

Invitée présente

Véronique Fuller

Ordre du jour : proposition de modification par le proviseur qui souhaite rajouter deux points pour revenir d'une part sur l'évènement du 31 janvier et, d'autre part, procéder un vote concernant un voyage scolaire car le montant du voyage est un peu plus élevé qu'initialement prévu.

1. Événement du 31 janvier

Le proviseur le grave événement qui s'est déroulé au lycée le 31 janvier. Plusieurs communications officielles ont été faites. Il remercie l'APL pour avoir mobilisé des "écoutants", psychologues et autres professionnels de la santé ce qui a permis la mise en place rapide d'une cellule d'écoute. L'état de santé de l'élève est stable. Il est suivi médicalement.

En CHS, le 30 janvier, des leçons ont été tirées sur la communication avec les familles:

- Le temps de réactivité des personnels était bon. Le fait que le lycée soit au centre de Londres a permis une prise en charge très rapide par les secours locaux.
- L'installation de la cellule d'écoute a reposé sur la mobilisation de l'APL,
- Le borough a considéré que la réponse était adaptée au nombre d'élèves
- Des améliorations doivent être envisagées pour que, face à ce type de situations, les personnels enseignants soient mieux préparés au moment où ils retrouvent les élèves après qu'un évènement significatif a survécu.

Les représentants des personnels demandent si, en plus des travaux prévus pour mettre l'établissement en conformité avec les exigences britanniques dans le cadre du plan d'action suite au rapport de l'OFSTED, une réflexion est menée sur la sécurisation des cages d'escalier des bâtiments du lycée?

Le proviseur répond que cette question a fait l'objet de débats lors du dernier CHS.

Les représentants des personnels rappellent que cette question a été soulevée par plusieurs collègues dans le passé et que le proviseur en a été alerté par courriel.

Le proviseur indique qu'il n'en a jamais été fait état en CE depuis qu'il a pris ses fonctions. Il est confiant en ce que l'agence prendra en compte cette question dans une prochaine campagne de travaux. Il ne peut toutefois pas s'engager définitivement sur ce point à cette date.

Les représentants des enseignants et des parents confirme qu'il sera nécessaire de réfléchir à ce dernier point. Cette problématique devra être évoquée en CHS.

2. Modification de tarif de voyage

Le voyage à destination de Venise puis Vienne a vu une augmentation de son prix passer de £700 à £770. Ce changement s'explique par la hausse des prix des transports. La modification du prix est validée à l'unanimité.

3. Approbation du PV du CE précédent.

Le compte rendu est validé à l'unanimité avec prise en compte de la remarque suivante: erreur dans l'acronyme CHSTC au paragraphe 2.

4. Installation du CHSTC

La composition du CHSTC est validée à l'unanimité.

5. Calendrier scolaire 2023-2024

Les élèves rentreront le mardi 5 avec des rentrées échelonnées. Le calendrier prend en compte les calendriers des quatre boroughs où se trouvent les écoles primaires. Les représentants des personnels regrettent que les classes de secondaire doivent enchaîner 12 semaines de travail consécutives à la fin de l'année scolaire. La direction rappelle qu'il convient, dans l'élaboration du calendrier, de prendre en compte les calendriers des quatre boroughs.

La proposition de calendrier 2023-2024 est adoptée avec 26 voix « pour » et 7 abstentions.

6. Modification du règlement intérieur

Rappel : l'utilisation du téléphone est interdite, néanmoins, de nombreuses montres connectées sont utilisées aujourd'hui. La confiscation des objets est une méthode efficace et opérationnelle. La modification du règlement vise à faciliter la confiscation des objets car actuellement, un adulte qui confisque un objet doit se rendre dans le bureau du proviseur adjoint et il faudrait que cela soit possible dans les bureaux de vie scolaire.

Les membres du conseil d'établissement ont reçu, pour se prononcer sur ce projet de modification, les éléments ci-dessous :

Ce que l'on garde en noir / ce que l'on enlève en rouge / ce que l'on rajoute en bleu

Afin de prévenir l'addiction aux écrans et un usage dangereux (prévention du cyber- harcèlement), l'utilisation de téléphones portables et de tout appareil connecté est interdite dans l'enceinte de l'établissement.

Les élèves doivent par conséquent éteindre leur téléphone au moment où ils entrent dans l'établissement. La même interdiction doit être respectée pendant tout le temps scolaire, y compris à l'extérieur de l'établissement (déplacements en bus, sorties scolaires).

Toutefois, en classe et dans les séquences pédagogiques à l'extérieur de l'établissement, dans les bureaux de la Vie scolaire et au CDI, l'élève peut être autorisé à utiliser des objets connectés si cette utilisation est en relation avec les objectifs poursuivis par l'adulte qui a l'élève en supervision.

Les parents de l'élève -et seulement eux- pourront récupérer le téléphone auprès d'un proviseur adjoint. En cas de récidive, le téléphone pourra être retenu plusieurs jours.

Les lycéens sont autorisés à utiliser leurs objets connectés dans la cour Tolkien et dans le foyer lycéen qui leur sont prioritairement réservés. Dans tous les autres espaces du Lycée (cours et bâtiments), les dispositions du précédent paragraphe s'appliquent.

Un élève qui utilise son téléphone portable dans l'établissement en dehors des règles énoncées ci-dessus hors autorisation d'un adulte peut se le voir confisquer par le professeur ou un responsable du Lycée (assistant d'éducation, adjoint administratif, CPE...) ou par tout autre adulte de l'établissement.

Le téléphone (ou tout objet connecté) est conservé à la vie scolaire et remis à l'élève à la fin de sa dernière heure de cours de la journée.

L'élève pourra se voir attribuer une punition adaptée au contexte de la confiscation

Le contexte est pris en compte car utiliser un objet connecté pour tricher ou prendre une photo n'est pas du même ordre qu'un élève qui contacte ses parents en urgence.

Les représentants des enseignants estiment important que les parents viennent récupérer le ou les objets car cela rend la confiscation plus conséquente pour l'élève. La représentante des personnels de vie scolaire note que les familles sont systématiquement informées et qu'il semble difficile voire inenvisageable, dans l'hypothèse où les parents ne se rendraient pas au Lycée, de renvoyer un enfant chez lui sans son téléphone.

Un échange permet à chacune et chacun d'exprimer son opinion.

La proposition de modification est adoptée avec 22 voix « pour », 5 voix « contre » et 6 abstentions.

7. Présentation du plan d'action.

Le Proviseur rappelle que les éléments présentés en ce jour n'ont pas encore été partagés avec l'ensemble des personnels et des familles. Il rappelle que de nombreux échanges ont eu lieu depuis le mois de janvier lors des conseils d'école, du conseil établissement, des conseils de maîtres et des différentes rencontres avec les élèves, les parents et les personnels. Ces différentes réunions confirment la déception de la communauté après que le rapport a été transmis par l'Ofsted.

L'établissement s'est adjoint les services de 3 experts pour accompagner la rédaction et la mise en place du plan d'action. Deux d'entre eux sont présents.

Emma Bond s'adresse aux membres du conseil d'établissement. Elle présente son parcours : Safeguarding Leader à Essex, elle travaille dans une quarantaine d'établissements scolaires dont la nature et le fonctionnement différent souvent. Elle travaille avec les enseignants et leaders à développer les pratiques de safeguarding. Précédemment, elle a travaillé pour les Services Sociaux dans le Nord Est de Londres. Ces expériences, parfois difficiles, l'incitent à mettre en place des pratiques de protection de l'enfance fortes. Mme Bond insiste sur le fait que le safeguarding est l'affaire de tous. Les dernières années, notamment en raison du confinement, ont vu apparaître des problématiques fortes de mise en danger des enfants "en ligne". Son travail consistera à rédiger des politiques pour l'établissement et mettre en place des pratiques qui permettront aux élèves de se sentir libres de parler et de sentir en sécurité.

Jill Baiton prend ensuite la parole. Elle présente son parcours : ancienne inspectrice de l'Ofsted, elle a inspecté deux fois le LFCG. Elle rappelle que les écoles indépendantes ont l'obligation de respecter les « Independent School Standards ». Il y a une obligation légale de respecter les 150 standards, l'Ofsted est une instance régulatrice qui vérifie que les écoles suivent les « standards ». Au-delà de la note, les standards sont écrits de manière à ce que si un sous-paragraphe n'est pas respecté, c'est l'ensemble du standard qui n'est pas atteint. Par exemple, le service des ressources humaines effectue de nombreuses vérifications de sécurité qui sont tenues dans le Single Recording Register. Les services du Lycée ont échoué sur ce point alors que l'information que souhaitait obtenir l'inspecteur était bien présente, mais n'était pas enregistrée dans la colonne requise. Cette petite erreur à entraîné l'échec sur l'ensemble du standard. Si une école échoue sur un standard, la note automatique est « Inadequate ». Beaucoup des éléments reprochés au Lycée sont « techniques ». Par exemple, le standard concernant les British Curriculums a été échoué car les curriculums présentés n'étaient pas au bon format. Elle note que la particularité du Lycée est aussi d'avoir des dirigeants, dont le chef d'établissement, qui change de position tous les 5 ans et estime que cela n'a pas favorisé l'adaptation du LFCG au nouveau fonctionnement de l'Ofsted. Mme Bainton note qu'elle coordonnera et monitorera le plan d'action. Sa présence sera régulière, notamment durant les visites de vérification de l'Ofsted. Elle accompagnera la transition avec la ou le prochain chef d'établissement. Elle précise que l'évaluation de l'Ofsted ne pourra être changée que grâce à une nouvelle inspection complète.

Les représentants du personnel interrogent la direction sur la vérification des profils en ligne des candidats : cette vérification peut-elle entraîner des inégalités entre candidats lors des entretiens ?

La direction explique que la vérification des profils en ligne des candidats n'est pas faite par les mêmes personnes qui font l'entretien.

Calendrier du plan d'action

Le proviseur note que l'objectif du plan d'action est de mettre en place les différents aménagements nécessaires d'ici juillet 2023. La rentrée de septembre sera l'occasion de vérifier par un audit rigoureux si le LFCG est prêt pour une nouvelle inspection complète qui pourrait alors avoir lieu à la fin de l'hiver ou au printemps. L'Ofsted reviendra alors vérifier tous les standards, même ceux qui ont été notés « good ».

Présentation, à travers quelques exemples, des différents domaines du plan d'action

Part 1 : Quality of Education

Il est nécessaire de travailler à une mise en forme telle que celle attendue par l'Ofsted des « schemes of work » pour montrer la manière dont les curriculums de la section britannique sont planifiés.

Il est nécessaire de mettre en place les curriculums Relationship Education (RE) au primaire et au secondaire et

Relationship and Sex Education (RSE), au secondaire uniquement. Sur ce sujet, une première lecture visant à comparer les curriculums français et anglais montre que plus de 80% des items du curriculum anglais sont présents dans les programmes français. L'objectif est de rédiger une policy spécifique pour le LFCG. Ce travail sera présenté aux enseignants et aux parents : il s'agit d'atteindre les standards anglais tout en continuant de suivre les programmes français.

Les représentants des enseignants du secondaire notent qu'une plénière sera nécessaire pour mettre en place ces curriculums nouveaux, particulièrement pour la section britannique.

Le proviseur rappelle que la matinée du 15 mars sera banalisée (pour le secondaire section française) afin de réécrire le projet d'établissement. Tout ce qui se rattache au bien être, au vivre ensemble, aux relations entre les membres de la communauté sera susceptible de donner la tonalité du futur projet d'établissement. Cette démarche entre en résonance avec la rédaction de curriculum de type RE ou RSE ou d'une safeguarding policy. Pour la section britannique la rédaction de « schemes of work » pourrait s'intégrer dans cette séquence banalisée.

Part 3: Welfare, health and Safety of Pupils

Création d'un poste spécifique aux responsabilités de Safeguarding (DSL : Designated Safeguarding Leader) et à la vigilance quant aux futures évolutions de l'Ofsted. Les particularités de ce poste seront : de travailler avec l'équipe de direction, d'être en lien avec l'Ambassade, d'être responsable du Safeguarding mais également d'avoir des missions en termes de santé et bien-être des élèves et des personnels. La création de ce poste conduira probablement à une réorganisation du « Pôle Santé ». La proposition d'emploi sera faite en mars pour un recrutement définitif prévu en juin.

Les représentants de parents notent leur désir de voir le recrutement d'un Senco.

Le proviseur entend la demande, rappelle qu'une création d'emploi engage l'établissement sur un temps long, observe que le rapport considère que le LFCG respecte les attentes en termes d'accompagnement des élèves à besoins éducatifs particulier / SEND. Le fonctionnement actuel, de fait, s'appuie sur sept personnes faisant office de Senco(s) : les quatre directrice/directeurs au primaire, les trois adjoints au secondaire. Qui sont adossés à l'équipe du « Pôle Santé » (infirmières, orthophoniste, médecin). La personne prochainement recrutée pourrait accompagner et coordonner le travail des Senco(s) et des membres du « Pôle Santé ».

La mise en place du logiciel CPOMS (Child Protection On-line Management System) sera un des éléments clefs du plan d'action. Cet outil aura pour objectifs d'aider au contrôle et au monitoring du safeguarding et du wellbeing des élèves. Il permet également la gestion des incidents de vie scolaire. Outil centralisateur d'informations : il a vocation à être utilisé par tous les personnels. CPOMS permettra également d'importer et d'exporter des données statistiques, notamment avec les partenaires extérieurs et permettra également de nourrir des indicateurs à l'échelle de l'établissement. Ce logiciel remplacera le logiciel Safeguarding actuel car il englobe les mêmes fonctions. Le déploiement de CPOM se fera en plusieurs étapes : tout d'abord les référents safeguarding de l'établissement, puis les personnels travaillant directement avec les élèves, puis les personnels n'ayant pas vocation à travailler directement avec les élèves.

Les représentants de parents demandent si le maintien des informations dans un système tel que CPOMS ne favorise pas la stigmatisation des élèves.

Si chaque membre du personnel aura vocation à utiliser CPOMS, tout le monde n'aura pas le même niveau d'accès aux informations. Ainsi, par exemple, pour ce qui relève du registre des punitions et sanctions, pour les personnels enseignants, les informations concernant tel ou telle élève ne seront consultable que sur la durée d'un an (conformément à ce que préconise le MENJ).

Part 4 : Suitability of Staff, supply staff and proprietors

La mise aux normes des registres de sécurité et de vérification des données sur les personnels est déjà effectuée.

Part 5 : Premises of and accommodations at school

La mise aux normes anglaises des infirmeries des écoles Malraux et Marie d'Orliac devrait être terminée avant la fin de l'année scolaire.

Il est nécessaire de présenter un "Accessibility Plan" qui, au-delà des aménagements nécessaires à l'accueil de tous, est également une réflexion sur la manière dont nos curriculums favorisent l'égalité entre les élèves.

Part 6 : Provision of information

Il est nécessaire, comme évoqué précédemment, de construire et présenter des curriculums RE et RSE.

Part 8 : Quality of Leadership and management of schools

Monsieur Buchwalter prend la parole. Il souligne que nous sommes rentrés dans le temps de l'action : des leçons ont été tirées. Il considère que cette enceinte est exemplaire en termes d'association de toutes les composantes de la communauté éducative : le conseil d'établissement doit rester une vigie de tout le travail qui sera mis en place grâce au plan d'action. Il souligne d'autre part que le propriétaire sera exigeant, soutenant et accompagnera ce travail tout le long du processus et au-delà. M Buchwalter fait référence à la lettre du Directeur Général de l'AEFE qui appelle à s'adapter tout en restant fidèle à nos valeurs pour ainsi trouver le meilleur des deux systèmes. Les temps d'échanges entre l'équipe de direction du LFCG et le propriétaire existent mais seront formalisés et documentés afin de répondre aux attentes de l'Ofsted. Un accompagnement attentif sera également réalisé dans la transition lors des changements dans l'équipe de direction afin que tous soient imprégnés de la culture safeguarding.

8. Questions diverses (les questions sont considérées dans l'ordre où elles ont été transmises)

Les "Anciens" :

Est-ce que professeurs bénéficient d'une formation spécifique afin de savoir et pouvoir gérer les commentaires ou situations de harcèlement en classe et dans l'établissement ? Cette formation est-elle continue ?

Une formation, validée en septembre dernier, se déroulera en avril prochain. Cette formation vise à épauler l'équipe de vie scolaire de manière à former une équipe de professeurs qui, suite à la formation, pourra utilement accompagner les élèves, les CPE, les PP.

Formation en deux parties : Méthode PIKAS qui s'appuie sur la technique de la préoccupation partagée...

1/ Séance à destination de l'ensemble des personnels de l'établissement.

- Le harcèlement scolaire : clarification du phénomène*
- Présentation de la méthode : une éthique plus qu'une technique*
- Les bons réflexes de base à connaître par tout personnel de l'établissement*
- Les conditions de réussite de la méthode*
- Les différentes formes de cyber harcèlement, dont le sexting*

2/ Personnels volontaires pour acquérir des compétences complémentaires. Une équipe-ressource, spécialement dédiée au traitement des situations de harcèlement, sera constituée dans l'établissement avec pour objectif de :

- Travailler avec les intimidateurs, afin de les conduire à changer de posture
- Accompagner la victime, afin de restaurer son sentiment de légitimité et sa confiance en soi

La formation aura lieu l'après-midi du mercredi 19 avril.

En dehors des heures de cours, les professeurs sont-ils formés afin de pouvoir / savoir adresser les problèmes de harcèlement auprès des élèves qui les solliciteraient ?

La liste des compétences que les professeurs, doivent maîtriser pour l'exercice de leur métier est publiée au Bulletin officiel du 25 juillet 2013. Nous y trouvons nombre de compétences transversales qui, si elles ne se rattachent pas précisément aux problématiques de harcèlement, sont à mobiliser dès lors qu'une situation de harcèlement serait identifiée : « Faire partager les valeurs de la République » / « Inscrire son action dans le cadre des principes fondamentaux du système éducatif et dans le cadre réglementaire de l'école » / « Prendre en compte la diversité des élèves » / « Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques » / « Coopérer avec les parents d'élèves » / « Coopérer avec les partenaires de l'école », etc.

Les responsables de niveaux sont-ils partie-prenante lorsque des signalements de harcèlement ont lieu ?

Les CPE sont systématiquement sollicités. Lorsqu'une situation de harcèlement est signalée, les priorités sont les suivantes : écouter l'élève victime, rassurer / identifier les auteurs / informer les parents / les élèves auteurs sont entendus et les parents contactés / les faits sont discutés en équipe pédagogique.

Un dialogue doit se faire entre les deux avec compréhension mutuelle, certains cas qui touchent des élèves fragiles sont plus graves et peuvent mener à des sanctions plus conséquentes.

Combien de cas de harcèlement ont-ils gérés ces dernières années ? Combien de cas ont été transmis au/à la médecin scolaire ? De même auprès des instances dirigeantes de l'établissement pour les cas les plus aigües ?

Il est difficile de répondre par un chiffre : toutes les situations de harcèlement sont considérées. Certaines sont traitées de manière rapide et ne donnent pas lieu à récurrence, d'autres peuvent être plus complexes. Le médecin scolaire travaille en synergie avec les référents de vie scolaire et l'équipe de direction. L'établissement alerte les autorités locales dès lors que cela s'avère nécessaire.

Boîte aux lettres - A priori, une « boîte aux lettres » a été installée dans l'établissement afin de permettre à toute personne de communiquer sur des faits de harcèlement : Où se situe cette boîte aux lettres ? Se situe-t-elle dans un endroit visible ?

Une boîte aux lettres était placée à l'infirmerie. Elle ne fonctionne plus. Dans le cadre de la Mental Week, des Worry boxes ont été placées dans différents lieux pour que les élèves signalent des besoins. La mental health week avait été planifiée depuis longtemps. Il a été décidé de la maintenir malgré les événements du 31 janvier.

Rôle et participation du médecin scolaire : Est-ce que la/le médecin scolaire est inclus dans la procédure de harcèlement ?

Dans certains cas mineurs ceci est réglé par les CPE. Le Docteur Momeni est incluse si l'élève présente une condition médicale ou psychologique. Elle assiste aux équipes éducatives, et différentes commissions. Elle a un rôle de conseil pour proposer des solutions pour mettre fin au harcèlement.

Quel est le rôle exact de la/du médecin scolaire dans cette procédure ?

Dès l'information, entretien avec l'élève afin d'évaluer la condition physique et mentale de l'élève. Communications avec les infirmières, directeurs/ CPE/ Provisors Adjointes sur l'état de l'élève, l'impact sur sa santé physique et morale. Discuter le safeguarding. Prendre contact avec les parents et les orienter vers des spécialistes à l'extérieur de l'établissement. Quand le suivi est en place, après accord des parents, établir un contact avec les accompagnants extérieurs pour des recommandations à mettre en place à l'intérieur de l'établissement (dans le cas où il y a un suivi en place).

Combien d'élèves sont allés voir la/le médecin scolaire ces dernières années ?

Une douzaine de cas depuis septembre 2022 ou le problème de harcèlement était vraiment sérieux.

Combien d'élèves ont été référés par la/le médecin scolaire au un/une psychologue ?

Le referral se fait par lettre dans le cas de primaire ou secondaire au GP/ CAMHS/ ou par téléphone avec un retour aux parents. Souvent ce sont les parents qui préfèrent gérer la prise de RDV. Parfois ils ont besoin de lettres pour les assurances pour couvrir les suivis. Parfois ceci se fait par l'orthophoniste après un bilan. Le Docteur Moméni estime difficile de chiffrer précisément le nombre.

Rôle et participation du psychologue - Par suite du départ de la psychologue il y a 8 ans, quand prévoyez-vous de recruter un/une ou plusieurs psychologues ?

Un point d'écoute a fonctionné pendant une année, avec une ouverture, sur le site de South Kensington, de 10h00 à 15h00, 5 jours par semaine. Le nombre d'élèves ayant utilisé ce service n'était pas significatif : moins de 70 élèves sont venus en 10 mois, plus d'une vingtaine ne sont venus qu'une seule fois. Après que la référente du point écoute ait quitté l'établissement, une infirmière supplémentaire est venue renforcer le pôle médical. Ce choix a été opéré au regard de la fréquentation du point écoute.

Les représentants du personnel notent que le jugement des effets du point écoute doit être fait sur un temps long car la relation de confiance entre les élèves et les adultes de l'établissement prendra du temps pour être modifiée. Ils considèrent que le Lycée doit s'engager sur ce concept par le recrutement d'un psychologue qui mettra en place des dispositifs qui assureront le wellbeing des élèves.

Les représentants d'élèves notent que de nombreux élèves ont souhaité parler lors de la cellule de parole pour aborder leur propre situation : ceci prouve que la présence d'un psychologue à temps plein est une nécessité.

Les représentants de parents notent que le travail sur le wellbeing des élèves est à mettre en place sur du long terme. La présence d'une psychologue scolaire est indispensable pour écouter et mettre en place des formations et des préventions. Depuis le COVID, la santé mentale est au cœur du programme éducatif britannique. L'utilité de la psychologue n'est pas à justifier: préventions, petits groupes, vidéos, les pistes sont nombreuses.

Le Provisors note un consensus très clair sur le besoin d'un psychologue scolaire.

Des initiatives externes gratuites (au travers du dispensaire français notamment) avaient été proposées il y a qq années, pourquoi ces initiatives n'ont pas été formalisées ?

Le dispensaire propose aux jeunes de venir les vendredis de 12h00 à 15h00 (logique de libre accès). Cela a été rappelé dans un courrier aux familles la semaine dernière.

M Dusausoy rappelle le sens de sa remarque : peut-on travailler en communauté avec des personnes qualifiées extérieures ?

Les représentants de parents notent qu'il faut être solidaire et permettre aux associations de rentrer dans l'établissement pour mettre en place des actions... (exemple : prévention contre le SIDA)

Le proviseur entend le besoin d'implémenter une culture de bien-être. En cette période de sortie du COVID et la réalisation du plan d'action il est clair que les demandes vont dans le même sens : prendre en compte le bien-être des élèves.

SNES :

Quelles modalités sont mises en place pour vérifier les compétences des personnes engagées pour conseiller le lycée sur les améliorations à apporter suite au rapport OFSTED ? Les enseignants s'interrogent sur la pertinence à reconduire les mêmes personnes qui ont accompagné le lycée pour cette inspection.

Mme Bainton est en charge de vérifier que les deux experts qui s'emploient à rédiger politiques et curricula (tel que demandé dans le rapport) le font en adéquation avec les standards.

Suite à la lecture du plan d'action pourriez-vous préciser exactement les attentes vis-à-vis des enseignants dont les pratiques pédagogiques ne sont pas au cœur des reproches fait par l'OFSTED à notre établissement ?

En matière de safeguarding, de santé mentale et de wellbeing des élèves, le rapport demande aux leaders de comprendre le sens de ces mots et d'implémenter une véritable culture renvoyant à ces notions. Les membres du corps professoral seront donc invités à s'employer pour faire en sorte que cette implémentation se déroule de la meilleure des manières, et ce, afin de répondre aux exigences des standards. Des temps d'accompagnement et de formation seront nécessaires.

Ce plan d'action est-il définitif ou va-t-il être soumis à audit ?

Mme Bainton est chargée de vérifier que le plan d'action correspond aux besoins de l'établissement et aux attentes de l'Ofsted.

Va-t-il être soumis au vote pour approbation ce jour ?

Il est en voie finalisation et ne peut, à ce jour, être transmis en l'état. Il conviendra de le transmettre après que Mme Bainton considérera qu'il est intégralement finalisé.

Quel protocole/risk assessment existe actuellement par rapport à la gestion des accidents très graves sur le site ?

Nous avons un PPMS pour chaque site du LFCG : Plan particulier de mise en sûreté pour la gestion des risques majeurs et menaces majeures. En cas d'accident individuel grave, la gestion est assurée par le pôle médical via le 112 / 999.

Quelles mesures sont envisagées pour sécuriser les escaliers de Victor Hugo et Maurois ?

Une réflexion est menée et des études vont être lancées pour voir de quelle manière une sécurisation de ces cages d'escalier est possible.

Le lycée envisage-t-il à court terme d'embaucher une psychologue à temps plein ?

Les échanges qui viennent d'avoir lieu montrent que les représentants des élèves, des familles, des personnels le demandent clairement. La direction l'entend.

La réouverture du point écoute est-elle envisagée sachant que le succès de ce genre de formule ne peut être mesuré que sur le long terme (temps d'instauration de la confiance avec les élèves et habitude à prendre).

Pour ce qui relève de l'écoute, nous avons réuni l'ensemble des délégué(e)s de classe avec leurs suppléant(e). Nombre d'élèves ont exprimé le fait qu'ils souhaiteraient, hors la problématique d'un point écoute, que les adultes de l'établissement leur accordent davantage de temps pour parler/échanger. Les élèves plus âgé(e)s (lycéennes et lycéens ou collégiens de 3^{ème} et 4^{ème}) observent que les emplois du temps des uns et des autres ne laissent guère le loisir de prendre le temps de parler. Elles et ils estiment d'autre part que les enseignants étant de figures d'autorité il est souvent difficile d'envisager d'échanger avec eux pour parler de leurs sentiments, de leurs difficultés.

De nombreux enseignants et membres du personnel déplorent l'absence d'un temps de réflexion en commun. Pourquoi une assemblée plénière n'a-t-elle pas été organisée dès mercredi matin à la première heure afin d'informer les collègues directement et préparer le retour en classe et l'accompagnement des élèves dans les meilleures conditions possibles ?

La cellule d'écoute qui a été immédiatement mise en place avait vocation à soutenir élèves et personnels. Les spécialistes du borough estimaient que cette approche était adéquate et ont considéré, dans le même temps, que le retour à la « normale » participait du processus visant à rassurer une partie importante des élèves et des personnels. Une assemblée plénière organisée avant l'arrivée des élèves aurait peut-être été un outil supplémentaire. Parmi les enseignements à retirer, nous pourrions ainsi envisager que, lorsqu'un événement significatif survient, il conviendrait de réunir les personnels à 7h30, pour une plénière, tout en installant une cellule d'écoute qui démarrerait à la même heure de manière à accueillir ensuite les élèves à 8h30. A l'échelle de l'établissement, cela n'est pas simple à mettre en œuvre.

Comment un email contenant des informations confidentielles dont on nous demande de ne pas les diffuser peut aider à soutenir les élèves au mieux au moment de les retrouver dans la classe ?

Le devoir de réserve fait partie du métier d'enseignant : les éléments contenus dans le message avaient vocation à mettre des mots sur ce qui s'est déroulé tout en veillant à préserver l'intimité de la famille de l'élève et l'élève lui-même. Nous observons que cette demande (mettre des mots) a été celle de plusieurs membres de la communauté.

Pourquoi ne pas donner une information plus ciblée et précise sur que dire et que faire plutôt que de renvoyer les collègues à de multiples sites internet qui ont laissé certains enseignants démunis et incapables de faire face dans un temps aussi court ?

Les sites Internet sont ceux recommandés par le borough : nous avons donc relayé leur proposition. Cette question renvoie plus largement à la problématique du « que dire aux élèves lorsqu'un événement grave survient ? ». Dès lors que les sites internet ne semblent pas correspondre au besoin du corps professoral, ne convient-il pas de s'inscrire dans un temps plus long, temps qui passerait par de la formation ?

Les représentants d'enseignants regrettent qu'une plénière n'ait pas été mise en place dès le matin pour aider les enseignants à aborder ce problème.

Représentants de parents : un protocole était-il mis en place ?

L'organisation mise en place découle du PPMS. Les différentes questions qui se posent à la communauté, en particulier la direction, se rattachent à ce qui se pourrait être mis en œuvre après qu'un événement de ce type survient. Le CHS et le CHSCT pourront probablement permettre de construire des réponses.

APL :

Ce plan d'action a-t-il été audité ? Si oui, pourriez-vous partager les remarques et recommandations issues de l'audit ?

L'audit de ce plan par Mme Baiton est en cours.

Qui vérifiera la bonne exécution du plan d'action, et aura-t-on une communication régulière sur les progrès accomplis ?

Madame Bainton est chargée du monitoring du plan. La communauté sera régulièrement informée de l'état d'avancement du plan d'action.

Comment se dérouleront les visites de contrôle de l'Ofsted dans les mois à venir ? Quand sont-elles attendues et les résultats seront-ils publics ? Quand peut-on demander à l'Ofsted de revenir pour la prochaine inspection officielle ? La procédure est-elle connue ?

L'établissement sera « monitoré » pendant le déroulement du plan d'action. Une ou un inspecteur de l'Ofsted pourra venir vérifier le bon état d'avancement des actions tel que précisé dans le plan. La cible, pour une « contre-visite » sont les mois d'octobre/novembre, après que toutes les actions auront été réalisées et qu'elles auront été validées tout au long du processus par Mme Bainton. Un audit interne pourra être réalisé en amont de la « contre visite » pour vérifier, une dernière fois, que tout est en ordre.

La remise aux normes du programme de la Section Britannique est-elle prévue dans le plan d'action et quelles matières sont-elles concernées ?

Le besoin noté par le rapport OFSTED concerne la mise au bon format des curriculums.

Pourriez-vous nous communiquer une estimation de coûts détaillée pour ce plan d'action ?

Il est encore tôt pour ce faire, nous devrions être en mesure de répondre à cette question lors du prochain CE qui se réunira vers la mi-mars.

Comment envisagez-vous le financement du plan d'action, notamment la participation de l'Etat à travers l'AEFE ?

Le courrier du Directeur Général conduit à penser que l'Agence saura accompagner l'établissement.

Ce plan d'action vise à répondre aux manquements identifiés par l'Ofsted, ce qui est une étape préliminaire essentielle, mais est-elle suffisante ?

- Ne devrions-nous pas profiter de cette situation pour anticiper les prochaines inspections, et mettre la santé mentale à l'école au coeur des priorités du LFCG (comme les écoles anglaises) ?
- Ne doit-on pas saisir cette opportunité, non seulement pour rattraper notre retard, mais pour devenir l'un des meilleurs établissements français à Londres dans ce domaine ?
- Par conséquent, peut-on envisager la création d'un poste de psychologue ? Le retour du point écoute ? La création d'un poste de coordinateur EBEP ("SENCO") ?

Le rapport ne pointe pas de problématiques SEN-EBEP et souligne que les choses sont faites correctement tout en invitant l'établissement à progresser encore. Pour ce qui relève du point écoute, nous avons toutes et tous observé que ce qui a existé pendant une année (ouverture de 10h00 à 15h00 – 30h/semaine) n'a pas répondu aux attentes. S'il est clair que l'établissement doit continuer de se préoccuper de la santé mentale et du bien-être des élèves et doit encore progresser en manière d'écoute, nous devons trouver, ensemble les moyens de mettre en place quelque chose qui réponde précisément aux besoins des élèves. Les discussions qui se déroulent ce soir conduisent à penser que les représentants des élèves, des familles et des personnels souhaitent qu'un point écoute soit réactivé.

Le LFCG a-t-il un plan d'urgence auquel la direction et les CPE peuvent se référer en cas d'alerte terroriste, d'incendie, de tentative de suicide ? Ce plan d'urgence est-il facilement accessible et fait-il l'objet d'une formation des personnels (direction, CPE, surveillants, enseignants)? Comprend-il un volet "communication" ?

Concernant l'évènement du 31 janvier, les personnels de vie scolaire et de santé ont été réactifs : le périmètre a été sécurisé rapidement et les secours sont arrivés très rapidement. Pour ce qui concerne la communication à destination des familles, la première est arrivée deux heures après (vers 17h00) : il conviendra d'en tirer des enseignements.

De même, nous observons que l'appui du borough n'a pas permis de bénéficier de l'accompagnement direct de professionnels de santé pour installer la cellule d'écoute et que celle-ci a été montée, dès le lendemain de l'incident, grâce à l'appui de l'APL. Nous devons en tirer des enseignements.

Même s'il n'y a pas de doute sur le fait que les escaliers sont aux normes, pourrait-on toutefois installer des filets dans les cages d'escaliers pour récupérer les objets (cartables etc) qui peuvent y être jetés (et les chutes éventuelles) ?

Il n'est probablement pas souhaitable d'installer des filets dans les cages d'escaliers. Cela pourrait donner des idées à des enfants de tester la résistance des filets. En cas d'accident, la responsabilité de l'établissement serait pleinement engagée.

Indépendamment de cet incident, il nous est parfois rapporté que, quand l'escalier est trop encombré, les élèves glissent parfois sur la rampe d'un palier à l'autre. Pourrait-on installer des boules sur la rampe pour décourager ce genre de pratiques dangereuses ?

L'installation de boules sur les rampes ne font pas partie de la réflexion en cours car elles ne sécuriseraient en rien les cages d'escaliers.

La cellule de crise de psychologues bénévoles recrutés à travers le réseau APL a vu plus de 300 élèves en trois jours la semaine dernière, et sera à nouveau disponible cette semaine. Toutefois, on sait que dans les cas de traumatisme, il faut en moyenne trois semaines avant que la parole ne se libère. Il est donc essentiel que les élèves puissent continuer à trouver le soutien dont ils ont besoin à la rentrée des vacances. La direction peut-elle embaucher temporairement un(e) psychologue pour la rentrée?

Nous envisageons de renforcer le « Pôle Santé » sur la base d'une ou un professionnel 4h par jour, 5j/semaine et ce jusqu'à la fin du mois d'avril. Sachant que les professionnels qui sont bénévolement intervenus lors de la mise en place de la cellule d'écoute depuis le 1^{er} février ne peuvent continuer de nous accompagner, il semble, à ce jour, que le moyen le plus souple et pragmatique serait peut-être de les solliciter sur une logique de prestation de services ou de vacances. L'essentiel sera de maintenir une cellule d'écoute en format adapté pour les trois mois à venir.

Pourquoi y a-t-il deux dates de pré-rentrée ? La rentrée des élèves aura-t-elle lieu le lundi ou le mardi ?

La rentrée, comme à l'accoutumée, se déroulera sur deux journées, le mardi pour le primaire et une partie du secondaire puis le mercredi pour les classes de secondaire qui ne seront pas rentrées la veille.

SGEN :

Concernant la modification du Règlement intérieur, nous nous interrogeons sur l'opportunité de relaxer les règles encadrant l'usage du téléphone portable par les élèves au regard des événements récents.

CPE,

Les échanges précédant le vote ont permis à chacune et chacun d'exprimer son opinion.

Les vérifications préalables à l'embauche de nouveaux personnels pour se mettre en conformité avec la réglementation britannique se résument-elles au casier judiciaire (DBS) ou bien sont-elles plus approfondies ? Dans ce cas, nous souhaiterions savoir en quoi consistent-elles exactement ?

Il a été répondu à cette question lors des échanges.

Au regard des événements récents, ne serait-il pas nécessaire de ré ouvrir une permanence de vie scolaire avec des AEDS au dernier étage du bâtiment V.Hugo.

Il n'est pas certain que la piste visant à rouvrir une vie scolaire réponde à la problématique. Des mesures immédiates visant renforcer la surveillance de la circulation des élèves vont être mises en place. Ces mesures engendrent des coûts. Il convient de mener une réflexion pour répondre à cette problématique au-delà du court terme.

Est-il envisagé par la direction de recruter de nouveaux AEDS pour assurer la sécurité à tous les étages ?

La sécurité est l'affaire de tous. La circulation des élèves et des personnels lors des interours interroge plus particulièrement le secondaire. Chacune et chacun est invité à réfléchir. Qu'il s'agisse de moyens humains, d'aménagements d'espaces ou de modifications organisationnelles : il convient de s'emparer de la problématique de manière à cultiver efficacité et efficience. A ce jour, 10 surveillant(e)s travaillent pour l'école primaire de SK. Pour le secondaire, le service de vie scolaire s'appuie sur 5 CPEs et 19 surveillant(e)s (soit 13 ETP de surveillant(e)s).

Est-ce que des formations safeguarding/Personal, Social, Health, and Economic education (PSHE) vont être programmées pour l'ensemble du personnel ?

Qu'il s'agisse de l'utilisation de CPOMS, de l'implémentation d'une culture safeguarding plus présente au quotidien, de curriculum PSHE, des temps de formation seront nécessaires, à court et moyen termes.

La direction peut -elle envisager l'élaboration d'une charte de bonne conduite à destination des équipes pédagogiques et en collaboration avec elle (Safeguarding relating to teaching staff)

Le règlement intérieur du travail et polices existantes ou en cours de réécriture/d'écriture ont pour objet de s'assurer qu'au quotidien, les conduites des un(e)s et des autres seront respectueuses des droits et obligations des un(e)s et des autres.

Pour les collègues britanniques et les nouveaux collègues serait-il possible d'être formé au système de sanction ?



Cette question pourra être abordée lors des journées de pré-rentrée pour présenter le fonctionnement de l'établissement, notamment en prenant en compte les personnels qui ne parlent pas anglais.

L'ordre du jour est épuisé, le conseil se termine à 20h45.